



Commune de
Villorsonnens

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
COMMUNALE ORDINAIRE
DU 14 MAI 2019, A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE, A ORSONNENS**

Présidence : M. Michel Phillot, Syndic
Ouverture de l'assemblée : 20h00
Participation : 62 citoyens actifs
Scrutateurs : MM. Olivier Marchon et Christian Piller

L'assemblée a été convoquée par

- la parution dans la Feuille Officielle n° 17 du 26 avril 2019
- le bulletin communal n° 49
- l'affichage aux piliers publics
- le site Internet.

La convocation ne suscite aucune remarque.

En conformité avec l'art. 12 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, la séance est enregistrée.

M. Phillot, Syndic, ouvre l'assemblée en saluant les citoyennes et citoyens présents. En préambule, il invite la population à transmettre des photos qui seraient diffusées lors de l'assemblée et remercie M. Pascal Berset pour celles qu'il a mises à disposition.

M. le Syndic donne lecture du tractanda.

TRACTANDA

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2018. Le procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté au bureau communal ou sur le site Internet : www.villorsonnens.com
2. Comptes 2018
 - 2.1 Présentation des comptes
 - 2.2 Prise de position de la Commission financière sur le rapport de l'organe de révision
 - 2.3 Approbation
3. Investissements : financements et rapport de la Commission financière
 - 3.1 Forage des Moilles
 - 3.2 Raccordement au réseau communal, secteur la Pilloude
 - 3.3 Réaffectation des anciens bâtiments scolaires
 - 3.4 Déchetterie : aménagement de deux places

4. Nomination d'un nouvel organe de révision
5. Grangécole : présentation du décompte final et approbation du financement
6. Ventes des parcelles :
 - a) 2'146 m² en zone d'activité, secteur Orsonnens (RF 377) à détacher
 - b) 120 m² en zone d'activité, secteur Orsonnens (RF 377) à détacher
 - c) 31 m² en zone agricole, secteur Villargiroud (RF 338f)
 - d) 192 m² en zone agricole, secteur Orsonnens (RF 315) à détacher
7. Approbation des Statuts de la nouvelle Association de communes du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue/ABVGN
8. Divers

L'ordre du jour est accepté.

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2018. Le procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté au bureau communal ou sur le site Internet : www.villorsonnens.com**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité par vote à main levée.

2. Comptes 2018

2.1 Présentation des comptes

Mme Liehti présente les comptes et donne des explications où les écarts sont les plus conséquents :

- Administration
Traitements et jetons du Conseil communal : le budget a été dépassé dû à un surcroît de travail.
Traitements du personnel administratifs : des heures supplémentaires ont été payées.
Fournitures de bureau, publications et annonces : il y a eu plus d'annonces que prévu.
Frais informatique : l'augmentation est justifiée par le changement d'hébergement.
Honoraires divers, avocat, frais de justice : il s'agit d'une nouvelle rubrique, aucun budget n'avait été prévu. Nous avons dû faire appel à des conseils juridiques.
- Ordre public
Participation frais de curatelles : un correctif a été effectué sur l'année 2017 ayant pour conséquence un montant en notre faveur.
- Enseignement et formation
Transports scolaires : le 2^{ème} bus scolaire dès le mois de septembre 2018 explique la hausse de ce compte.
Transports pour patinoire + spéciaux : une partie de ces frais a été refacturée à Massonnens, le cercle ayant loué le bus scolaire.
Ecolages encaissés aux parents : un montant avait été mis au budget mais avec la nouvelle loi scolaire, il n'y a plus d'encaissement d'écolages aux parents.

- AES
Le dépassement est dû à l'engagement de personnel pour répondre aux quotas compte tenu du succès de l'accueil et les revenus modestes des parents.
ECAB : la prime a été adaptée pour Grangécole.
Commission scolaire : il s'agit des séances pour la mise en place du 2^{ème} bus scolaire.
- Culture et Loisirs
Entretien halle : le dépassement est dû aux divers travaux de rénovation et d'entretien (éclairage de secours, ascenseur, volant roulant à la cuisine, etc.).
- Santé
Les services dentaires fluctuent chaque année, en l'occurrence, en 2018, de nombreux enfants sont allés consulter. Une part est refacturée aux parents.
- Affaires sociales
LASoc part aide sociale cantonale : il y a eu un correctif de 2017 en notre faveur.
Refacturation repas à domicile : les demandes ont fortement diminué par rapport à 2017.
- Transports et communications
Entretien des routes : en prévision des travaux importants prévus dans les années à venir, le minimum a été effectué.
- Protection, aménagement de l'environnement
Entretien et rénovation des installations : des travaux imprévus ont été effectués.
Protection des eaux et attribution à la réserve dans les taxes d'utilisation : suite à une convention signée avec Moléson, un montant rétroactif a été versé par l'entreprise. Par ailleurs, de nombreuses taxes de raccordement ont été facturées.
- Finances et impôts
D'une manière générale, les montants des divers impôts sont en augmentation.
Frais d'énergie, chauffage des bâtiments : il s'agit des coûts de chauffage des 3 écoles.
Entretien bâtiments divers : les frais concernent la rénovation des 3 écoles.
Amortissements supplémentaires : compte à mettre en corrélation avec le prélèvement sur réserve pour investissements dont le montant a été destiné à Grangécole (dissolution d'une réserve).
Gains comptables : il s'agit de la vente d'un terrain à Chavannes-sous-Orsonnens et du bus scolaire.
- **Ainsi, l'excédent de revenu des comptes de l'année 2018 est de CHF 26'678.40 au compte de fonctionnement.**

Mme Liechti passe en revue les comptes d'investissements :

- Grangécole : les derniers coûts ont été comptabilisés et nous avons reçu la subvention de l'Etat.
- Etude des trottoirs et arrêts de bus : quelques travaux d'étude ont été effectués.
- Mise en conformité du réseau d'eau, Adduction eau Villorsonnens et Travaux d'endiguement : les travaux ont débuté.
- Aménagement parcelle Champbovon et Ventes de terrain : la parcelle vendue a été équipée.

2.2 Prise de position de la Commission financière sur le rapport de l'organe de révision

M. Pascal Berset, Président de la Commission financière, donne lecture du rapport et invite à approuver les comptes tels que présentés.

2.3 Approbation

A l'unanimité, par vote à main levée, les citoyennes et citoyens approuvent les comptes 2018 dont le résultat est un excédent de produits de CHF 26'678.40.

3 Investissements : financements et rapport de la Commission financière

3.1 Forage des Moilles

Mme Dévaud décrit l'état actuel de la situation. Un montant de CHF 97'000.- avait été approuvé lors de la dernière assemblée communale pour un forage définitif dans le secteur des Moilles à Villarsiviriaux et du suivi des essais par le géologue. Cette première étape sera réalisée par l'entreprise Geotherm, les travaux débiteront dès que la météo sera favorable. Les essais de pompage et de contrôle des captages avoisinants devraient durer environ un mois.

La deuxième étape porte sur les travaux de génie civil. Le devis comprend les frais d'installateur, les émoluments, le permis et les honoraires. Un montant est prévu pour indemniser la perte sur les cultures et autres imprévus. Le but de ces travaux est d'amener l'eau et l'électricité jusqu'au réservoir.

Des propriétaires avoisinants auront la possibilité de raccorder leurs bâtiments à l'électricité et à l'eau potable.

Pour la réalisation de ces travaux, une demande de subvention a été faite auprès du SAGRI pour un montant qui correspondrait à plus ou moins 50% de la facture.

M. Pascal Berset, Président de la Commission financière, donne lecture du rapport et invite à accepter le projet et son financement.

Par vote à main levée et à l'unanimité, l'investissement de CHF 277'000.- est accepté et sera financé par un emprunt.

3.2 Raccordement au réseau communal, secteur la Pilloude

M. Pascal Noël a demandé à être raccordé au réseau d'eau de la commune, sa source privée tarie. Les travaux ont été effectués dans l'urgence. **Mme Dévaud** note qu'une conduite a été mise en attente pour les futurs travaux du PIEP, une interconnexion est prévue jusqu'à la déchetterie.

M. Pascal Berset, Président de la Commission financière, donne lecture du rapport et invite à accepter le projet et son financement.

Par vote à main levée, à l'unanimité, l'investissement d'un montant de CHF 56'160.- est accepté, son financement sera fait par les liquidités communales. Une subvention de l'ECAB est attendue, soit CHF 8'845.-.

3.3. Réaffectation des anciens bâtiments scolaires

M. Fabrice Berset rappelle brièvement l'historique. Une séance a été organisée avec la population puis un groupe de travail a été constitué afin de mettre en place les souhaits des citoyennes et citoyens. Depuis le début de l'année, cette structure, avec le soutien du Conseil communal, a eu plusieurs séances. Aussi, il a désormais divers projets envisagés en fonction des sites de Chavannes-sous-Orsonnens, Villargiroud et Villarsiviriaux. Pour les poursuivre, il faut l'aide d'architecte afin d'étudier la faisabilité (coaching) de la mise en place de projets.

M. Patrick Mayor, responsable du groupe de travail, présente la première étape du groupe de travail.

Il a le plaisir de faire l'état de la situation. Le groupe constitué se rencontre une fois par mois. Il est allé visiter les 3 sites ainsi que le café du Cheval-Blanc.

Des sous-groupes ont été créés (un par site) avec à leur tête, un chef.

Toutes les informations utiles au groupe sont disponibles sur un cloud (dropbox).

Le Conseil communal assiste aux séances plénières et la secrétaire communale également, cette dernière assure les prises de note.

En fonction des 3 sites, des choix d'affectation ont été déterminés.

A ce jour, il est difficile de poursuivre sans connaître la faisabilité des projets. Le groupe a besoin d'identifier les coûts et le rendement des projets, il faudra déterminer le financement également.

M. Mayor poursuit la présentation par site :

Chavannes-sous-Orsonnens : Garderie, crèche, locaux pour une profession libérale, aménagement d'appartement dans le galetas

Villargiroud : Administration, magasin, diverses pistes ont été explorées, à peaufiner encore

Villarsiviriaux : Jardin participatif, place de jeux, etc. Il y a possibilité de construire sur la parcelle communale

Le groupe a demandé au Conseil de mettre au budget des montants pour poursuivre ses objectifs.

M. Michel Phillot informe que des offres ont été demandées à deux bureaux d'architecte pour déterminer quel montant mettre au budget.

M. Pascal Berset donne lecture du rapport de la Commission financière qui invite à accepter l'investissement et le mode de financement.

Par vote à main levée, et à une majorité évidente, l'assemblée accepte l'investissement de CHF 40'000.-, financé par les liquidités communales.

3.4 Déchetterie : aménagement de deux places

Mme Etienne explique qu'il n'est pas aisé de déplacer les containers et pour faciliter leur manutention, le Conseil communal propose de goudronner la place des containers pour les déchets ménagers. Il en serait de même pour l'emplacement situé à côté de la benne récoltant le verre, ceci facilitera le nettoyage des débris.

M. Serge Gambaudo suggère de goudronner la bifurcation en arrivant depuis Chavannes-sous-Orsonnens. Un citoyen propose d'élargir cet endroit. Le Conseil communal prend note des propositions.

M. Pascal Berset, Président de la Commission financière, donne lecture du rapport, invite à approuver l'investissement et le mode de financement.

A la majorité, par vote à main levée, l'investissement de CHF 10'000.- est accepté, son financement sera fait par les liquidités communales.

4. Nomination d'un nouvel organe de révision

M. Pascal Berset, Président de la Commission financière, informe que la période contractuelle avec BDO est échuë. Des offres ont été demandées à diverses fiduciaires et il propose Fiducum à Marly comme nouvel organe de révision.

Par vote à main levée et à la majorité, les citoyennes et citoyens acceptent la proposition et désignent Fiducum, nouvel organe de révision.

5. Grangécole : présentation du décompte final et approbation du financement

Mme Liechti résume les faits suivants :

- En septembre 2013, un montant de CHF 430'000.- avait été voté pour le concours et le calcul des coûts du projet.
- Lors de l'assemblée du mois de décembre 2014, CHF 7'900'000.- ont été attribués pour la construction.
- Le concours, le bâtiment et les aménagements extérieurs, et une provision de près de CHF 40'000.- a été constituée pour le solde des factures des derniers travaux. Ainsi, le budget de CHF 8'330'000.- a été totalement respecté.

- Le financement proposé est :

CHF 5'000'000.00	Emprunts (CHF 3'000'000.- et CHF 2'000'000.-)
CHF 665'307.55	Subventions
CHF 1'450'000.00	Dissolution de la réserve prévue
<u>CHF 1'214'692.45</u>	Caisse communale
CHF 8'330'000.00	
=====	

Le Conseil communal propose ce nouveau mode de financement dont un emprunt de CHF 2'000'000.- pour compenser la non-vente des anciens bâtiments scolaires.

M. Pascal Berset, Président de la Commission financière, rapporte que la Commission approuve le décompte final et son nouveau financement de Grangécole et par conséquent invite l'assemblée à approuver l'emprunt de CHF 2'000'000.-.

Par vote à main levée, à la majorité, l'assemblée accepte le décompte final et approuve le mode de financement proposé.

6. Ventes des parcelles :

a) 2'146 m² en zone d'activité, secteur Orsonnens (RF 377) à détacher

M. Phillot informe sur la vente d'une parcelle de 2'146 m² sur l'article RF 377, secteur Orsonnens, à M. Serge Gambaudo, domicilié au Chemin de la Chapelle 11, Chavannes-sous-Orsonnens. Il est le fondateur de la société SG tubages de cheminées rénovations finitions Sarl, active dans le secteur du bâtiment. Souhaitant agrandir son entreprise, une discussion s'est engagée avec le Conseil communal pour décider de la surface et du prix de vente de ce terrain. Le Conseil communal n'ayant pas la délégation de compétence pour vendre du terrain communal, l'assemblée communale est invitée à voter ce point, soit la vente d'une parcelle de 2'146m² au prix de CHF 80.-/m².

La famille Gambaudo se récusé.

Par vote à main levée, la vente 2'146 m² au prix de CHF 80.-/m² en zone d'activité, secteur Orsonnens (RF 377) à détacher, est acceptée à l'unanimité.

b) 120 m² en zone d'activité, secteur Orsonnens (RF 377) à détacher

M. Phillot explique la vente d'une parcelle de 120 m² à détacher de l'article RF 377, secteur Orsonnens, à M. Patrick Berset domicilié à Villarsiviriaux et rattachement à sa parcelle RF 762/NM376. Ce solde de parcelle correspond à l'espace initialement réservé pour construire un chemin d'accès à la parcelle de M. Bifrare. Cet accès n'étant plus nécessaire, le Conseil communal a demandé à M. Berset s'il désirait acquérir cette surface. Cette surface lui permettra de continuer le chemin communal et de desservir sa parcelle par le bas. Cette surface supplémentaire n'étant pas totalement constructible au vu des distances aux limites, un prix de CHF 50.-/m² a été convenu avec M. Patrick Berset. Le Conseil communal n'ayant pas la délégation de compétence pour vendre du terrain communal, l'assemblée communale est invitée à se voter ce point, soit la vente d'une parcelle de 120 m² au prix de CHF 50.-/m².

Par vote à main levée, à l'unanimité, l'assemblée accepte cette vente de 120 m² en zone d'activité, secteur Orsonnens (RF 377) à détacher, à M. Patrick Berset, au prix de CHF 50.-/m².

c) 31 m² en zone agricole, secteur Villargiroud (RF 338f)

M. le Syndic explique que M. Joël Bérard domicilié à Villargiroud souhaite agrandir son exploitation située à la route du Châtelard 60 et a soumis une demande préalable dans laquelle il sollicite l'achat de la parcelle RF 338f de 31 m². Le Conseil communal n'ayant pas la délégation de compétence pour vendre du terrain communal, l'assemblée communale est invitée à voter ce point, soit la vente de cet article de 31 m² situé en zone agricole au prix de CHF Fr. 4.-/m².

Par vote à main levée, l'assemblée accepte la vente à M. Joël Bérard de 31 m² en zone agricole, secteur Villargiroud (RF 338f) au prix de CHF Fr. 4.-/m².

d) 192 m² en zone agricole, secteur Orsonnens (RF 315) à détacher

M. Phillot informe de la désaffectation d'un ancien chemin communal à Orsonnens et la vente de la surface de 192 m² à M. Emmanuel Chassot. Détachement de 192 m² du domaine public communal et rattachement de cette surface à l'article RF 436, secteur Orsonnens, propriété de M. Emmanuel Chassot, en zone agricole. En effet, cette surface représentait un ancien chemin qui desservait le bâtiment de l'ancienne forge (actuellement la parcelle RF 437 propriété de M. Stéphane et Mme Marie-Pascale Page). Le Conseil communal n'ayant pas la délégation de compétence pour vendre du terrain communal, l'assemblée communale est invitée à voter ce point, soit la vente de 192 m² au prix de 4.-/m² (terrain agricole).

M. Chassot se récusé.

Par vote à main levée, l'assemblée accepte à l'unanimité, la vente de la parcelle située en zone agricole à Emmanuel Chassot, soit 192 m² en zone agricole, secteur Orsonnens (RF 315) à détacher, au prix de CHF 4.-/m².

7. Approbation des Statuts de la nouvelle Association de communes du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue/ABVGN

Mme Dévaud présente l'état actuel des deux associations, l'AEGN et l'AIMPGPS qui ont donc décidé de créer une nouvelle entité, afin de répondre à la demande du Conseil d'Etat qui a fixé une délimitation des bassins versants. Les statuts sont sur le site internet. Mme Dévaud relève que les stations d'épuration de l'AEGN et de Romont arrivent à saturation. Par ailleurs, les délégués de l'ABVGN ont d'ores et déjà accepté la nouvelle association.

M. Christian Piller note que Gibloux aurait refusé d'adhérer à cette association.

M. Phillot confirme, le Conseil général a refusé mais le Conseil communal va présenter une seconde fois les statuts. Actuellement, Gibloux est la plus grande commune de l'AEGN.

Pour l'instant, il n'y aura que des crédits d'études à accorder et pas de crédit d'investissements.

M. Charles Phillot a étudié les statuts de cette nouvelle association qui propose de faire des études. Dans les statuts, il a relevé que l'association a le pouvoir d'emprunter jusqu'à

CHF 1'500'000.-. Le Conseil général de Gibloux aurait préféré créer une convention autour des deux actuelles associations plutôt qu'une nouvelle entité. Il est d'avis de refuser ces statuts car aujourd'hui, les deux premières associations fonctionnent déjà bien. M. Antoine Chassot rejoint ces propos.

M. Michel Phillot note que l'AEGN et l'AIMPGPS seront alors radiées dès que l'ABVGN sera fonctionnelle.

Par vote à main levée, 23 citoyennes et citoyens approuvent les nouveaux statuts, 17 s'y opposent. Ainsi donc, les Statuts de l'ABVGN sont acceptés.

8. Divers

Le règlement sur les eaux est en consultation auprès des services cantonaux et sera présenté lors de la prochaine assemblée.

M. Raboud demande que le répondeur à l'administration communale soit enlevé, pendant les heures d'ouverture.

M. le Syndic répond qu'il n'est pas possible de le faire. Il ajoute que l'appel par sur le répondeur le personnel est déjà occupé sur une autre ligne ou alors à l'accueil.

M. Phillot remercie ses collègues du Conseil pour tout le travail effectué, il adresse également sa reconnaissance au personnel communal.

M. le Syndic lève l'assemblée, il est 21h25. La soirée se termine par le traditionnel verre de l'amitié.

Marie-Claire Mettraux
Secrétaire communale

Michel Phillot
Syndic